

Veille de l'Observatoire
Numéro 96 mars-avril 2014

La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention¹. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet :
http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx

DANS CE NUMÉRO :

1. Violences faites aux femmes autochtones : rapport de la GRC
2. Accès des femmes autochtones au système de justice canadien : rapport de la CCDP
3. Surreprésentation des Autochtones dans les établissements pénitentiaires canadiens
4. Démographie et solde migratoire au Canada
5. Situation des travailleurs domestiques migrants dans le monde
6. Violences faites aux travailleuses domestiques et aux femmes issues des minorités ethnoculturelles au Royaume-Uni
7. Situation des droits de l'homme dans les Amériques : rapport de la CIDH
8. Taux d'épargne et transferts des fonds des migrants internationaux
9. La parité dans l'enseignement primaire et secondaire : rapport de l'UNESCO
10. Emploi et conditions de travail des réfugiés syriens au Liban et en Jordanie
11. Discrimination et emploi en Europe
12. Analyse des modules européens d'intégration des migrants
13. Accès des migrants à la sécurité sociale et aux soins de santé dans l'UE
14. Intégration des Roms au sein de l'UE
15. Migration irrégulière : étude comparative des mesures de dissuasion au sein de l'UE
16. Politique de l'UE en matière de retour des migrants irréguliers
17. Refoulement massif des migrants et culture de l'impunité en Grèce
18. Violences à l'égard des Roms en France, en Grèce et en République tchèque
19. Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie en France

¹ Nous regrettons qu'une part importante de la documentation présentée dans la Veille soit de langue anglaise. Pour ces documents, la traduction française n'existe pas ou n'est pas encore disponible.

20. Portrait statistique de la migration en France
21. Intégration professionnelle des descendants d'immigrants en France
22. Admissibilité des demandeurs d'asile au Canada : pratiques de l'ASFC
23. Travailleurs étrangers temporaires au Canada
24. Pratiques de recrutement abusives des travailleurs étrangers temporaires au Canada
25. Intégration socioéconomique des aides familiaux résidents au Canada
26. Nouveau système canadien d'octroi de l'asile
27. Forum pancanadien sur la traite des personnes
28. Intégration professionnelle des migrants dans les États membres de l'UE
29. Portrait statistique des demandeurs d'asile dans l'UE
30. Situation des travailleuses domestiques migrantes au Royaume-Uni
31. Resserrement des mesures relatives aux demandes d'asile au Royaume-Uni
32. Traitement réservé aux demandeurs d'asile détenus au Royaume-Uni
33. Situation des réfugiés au Royaume-Uni
34. Appel à la protection des droits des demandeurs d'asile en Grèce
35. Renvoi systématique et massif des demandeurs d'asile en Bulgarie
36. Accueil et protection des réfugiés en France
37. Bilan des politiques migratoires en France
38. Discrimination et contrôle d'identité au faciès en France
39. Migration irrégulière et travail des enfants aux États-Unis
40. Expulsion massive des migrants irréguliers aux États-Unis
41. Violence faite aux femmes autochtones du Canada : communiqué de Human Rights Watch
42. Enfants réfugiés au Danemark

GOUVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARAGOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA

1. Violences faites aux femmes autochtones : rapport de la GRC

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) vient de publier [*Aperçu opérationnel national sur les cas de femmes autochtones disparues et assassinées*](#), un rapport qui réaffirme l'ampleur de la tragédie des femmes autochtones au Canada. On apprend que les femmes autochtones disparues ou assassinées sont surreprésentées au sein de la population canadienne, leur taux d'homicide est au moins 4 fois supérieur à celui de toutes les autres femmes. En fait, sur l'ensemble des femmes canadiennes victimes d'homicide entre 1980 et 2012, plus de 16 % étaient des femmes autochtones. Alors qu'elles ne représentent que 4,3 % de la population canadienne, les femmes autochtones représentaient plus de 11% des femmes disparues au Canada depuis 1952. Le rapport met en relief certains facteurs de risque rattachés aux femmes autochtones assassinées, présente certaines caractéristiques des auteurs des homicides et fournit des chiffres concernant les cas d'homicide et de disparition non élucidés.

2. Accès des femmes autochtone au système de justice canadien : rapport de la CCDP

Dans son [Rapport annuel 2013](#), la **Commission canadienne des droits de la personne (CCDP)** appelle à l'amélioration de l'accès des femmes autochtones au système de justice afin qu'elles puissent faire valoir leurs droits. Selon le rapport, les femmes autochtones, en particulier celles vivant dans des communautés éloignées, évoquent la complexité du processus de plainte, la barrière linguistique, le manque de sensibilisation, le manque de soutien, la peur de représailles et l'intimidation comme obstacles les empêchant d'utiliser le système de justice pour dénoncer la discrimination à leur égard. La **CCDP** invite le gouvernement du Canada, les groupes d'intérêts, les associations professionnelles, de même que les dirigeants des communautés des Premières Nations du Canada à multiplier les efforts pour éliminer les obstacles qui empêchent les femmes autochtones de porter plainte.

3. Surreprésentation des Autochtones dans les établissements pénitentiaires canadiens

Dans son récent bulletin [Juristat](#), **Statistique Canada** a publié un aperçu statistique concernant les adultes canadiens admis, entre 2011-2012, en détention ou sous surveillance correctionnelle. Examinant, entre autres, des caractéristiques comme l'âge, le sexe et l'identité autochtone, l'analyse nous apprend que le nombre d'admissions dans les services correctionnels (établissements de détention provinciaux, territoriaux, et fédéraux) a enregistré un léger recul en 2012, soit moins 1 % par rapport à l'année précédente. Les autochtones représentent un peu plus de 28 % de l'ensemble des admissions en détention, alors qu'ils ne représentent que 4 % de la population canadienne. Ils sont davantage surreprésentés parmi les détenues femmes que parmi les détenus hommes : les Autochtones représentent 43 % des femmes admises en détention après condamnation en milieu provincial ou territorial et 37 % admises en détention provisoire, contre 27 % et 23 % respectivement chez les hommes. Cette surreprésentation des Autochtones en milieu carcéral reste moins prononcée au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

4. Démographie et solde migratoire au Canada

Selon une récente analyse des tendances démographiques présentée par **Statistique Canada** dans sa publication [Estimations démographiques trimestrielles](#), depuis le 1^{er} janvier 2014, la population canadienne a franchi la barre des 35 millions. En 2013, le taux d'accroissement démographique du Canada a été de 1,1 %, un taux semblable à celui observé en 2012. On apprend que l'accroissement naturel était à l'origine de moins de deux tiers (+60,6 %) de la croissance démographique du pays, alors que la proportion restante (+39,4 %) était attribuable au solde migratoire international. Entre octobre et décembre 2013, le Canada a accueilli près de 60 000 immigrants. Bien que le nombre des résidents non permanents ait fléchi de près de 30 000 au cours de cette période, il est resté généralement en décroissance. On apprend également que la majorité des immigrants arrivés au cours du dernier trimestre de 2013 se sont établis en Ontario (38 %), suivie du Québec (17,7 %), de la Colombie-Britannique (15,1 %) et de l'Alberta (14,6 %). Outre le fait d'avoir affiché le plus fort solde migratoire interprovincial en 2013, l'Alberta arrive en tête de liste parmi les provinces pour ce qui est de la croissance annuelle (+3,3 %).

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

5. Situation des travailleurs domestiques migrants dans le monde

Intitulée [*Les travailleurs domestiques migrants en action*](#), une brochure publiée récemment par l'**Organisation Internationale du Travail (OIT)** nous apprend qu'au moins 52 millions de personnes dans le monde, dont plus de 80 % des femmes, gagnent leur vie en travaillant comme domestiques. Pour l'essentiel, ces travailleurs restent exclus des protections juridiques nationales et leurs contributions demeurent très peu appréciées à leur juste valeur. Comparativement aux ressortissants nationaux oeuvrant dans le même secteur, les travailleurs domestiques migrants sont davantage exposés aux abus et à l'exploitation, notamment en raison de leur dépendance à l'égard des agences de recrutement, de la rétention, par des tiers, de leurs documents de voyage, du manque d'informations relatives aux procédures d'émigration, ainsi que de l'absence de liberté de changer d'employeur.

6. Violences faites aux travailleuses domestiques et aux femmes issues des minorités ethnoculturelles au Royaume-Uni

Au terme de sa mission au Royaume-Uni, le **Rapporteur spécial des Nations Unies sur la violence contre les femmes** a [déclaré](#) qu'en dépit des mécanismes mis en place et des initiatives entreprises par le gouvernement britannique, la violence contre les femmes reste un défi omniprésent à travers le royaume. Selon les données du ministère de l'Intérieur, 7 % des femmes en Angleterre et au Pays de Galles ont déclaré avoir subi des violences domestiques, soit l'équivalent de 1,2million de victimes. Également, plus de 2,5 % des femmes ont déclaré avoir subi tous types d'agressions sexuelles, dont 25 % impliquaient un viol. On apprend en outre que les femmes issues des groupes et minorités ethnoculturelles sont davantage susceptibles d'être victimes de violence domestique, elles enregistrent des taux disproportionnés d'homicide conjugal et de suicide. Quant aux travailleuses domestiques migrantes, elles subissent des niveaux très élevés de violences psychologique, physique et sexuelle. Le Rapporteur spécial a signalé d'autres manifestations de violence contre les femmes au Royaume-Uni, y compris celles liées aux mariages précoces et forcés, aux mutilations génitales féminines, ainsi que celles liées aux gangs de rues, au trafic et à l'honneur.

7. Situation des droits de l'homme dans les Amériques : rapport de la CIDH

La **Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH)** vient de publier son [Rapport annuel 2013](#). Divisé en six chapitres, le rapport vise, entre autres, à promouvoir les droits de l'homme, à informer sur la situation des droits de l'homme dans les Amériques, à répondre aux besoins des groupes historiquement marginalisés et à rendre compte des activités de la **CIDH** au cours de l'année. Outre le suivi des recommandations formulées dans les rapports précédents, le document analyse la situation des droits humains dans certains États membres, entre autres Cuba, le Honduras et le Venezuela. En outre, le rapport met en lumière quatre sujets de préoccupation, soit l'indépendance du pouvoir judiciaire dans la région, le droit à la liberté personnelle en référence aux détenus de Guantanamo, la situation de la liberté d'expression en Équateur et le droit à la nationalité et la non-discrimination en République dominicaine.

8. Taux d'épargne et transferts des fonds des migrants internationaux

Intitulé [*Migration and Development Brief*](#) et portant sur les migrations et les envois de fonds, un nouveau rapport publié par la **Banque mondiale** nous apprend qu'en 2013, les envois de fonds

vers les pays en développement ont enregistré une hausse de 3,5 % par rapport à 2012. Généralement, ces flux sont prévus de rester robustes en 2014, en dépit des expulsions massives des migrants dans de certains pays de destination (en 2013, l'Arabie saoudite a expulsé plus de 370 000 migrants et les États-Unis plus de 368 000). Selon le rapport, les migrants internationaux en provenance des pays en développement devraient transférer vers leurs pays d'origine plus de 430 milliards de dollars en 2014. Au cours des prochaines années, ces flux devraient s'accélérer et atteindre près de 516 milliards de dollars en 2016. On apprend en outre que le coût total moyen des envois de fonds aurait diminué durant le premier trimestre de 2014, passant sous la barre de 8,4 % contre plus de 9,1 % par année auparavant. Avec 70 milliards de dollars en transferts de fonds en 2013, l'Inde conserve la première place, suivie par la Chine (60 milliards), les Philippines (25 milliards), le Mexique (22 milliards), le Nigeria (21 milliards), l'Égypte (17 milliards), le Pakistan (15 milliards), le Bangladesh (14 milliards), le Vietnam (11 milliards) et l'Ukraine (10 milliards). En plus des flux annuels des envois de fonds, le taux d'épargne des migrants est estimé à plus de 500 milliards de dollars annuellement, ce qui représente un énorme réservoir de fonds qui pourrait être mobilisé par les pays en développement.

9. La parité dans l'enseignement primaire et secondaire : rapport de l'UNESCO

À l'occasion de la Journée internationale de la femme, l'**Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)** vient de publier un document qui analyse la parité dans l'enseignement primaire à travers le monde. S'adressant aux décideurs et, plus largement, à tous ceux qui sont engagés dans la promotion du droit à une éducation de qualité, [*Teaching and learning: achieving quality for all*](#) est une référence qui vise à informer, à influencer et à soutenir l'engagement en faveur de l'éducation pour tous. Le document nous apprend qu'en 2011, seulement 60 % des pays ont atteint la parité dans l'enseignement primaire et seulement 38 % ont atteint la parité dans l'enseignement secondaire. Selon les tendances actuelles, il est prévu que d'ici 2015, seulement 70 % des pays atteindront la parité dans l'enseignement primaire et 56 % dans l'enseignement secondaire. Le document démontre l'importance pour l'ensemble de la société d'investir dans l'éducation des filles et des femmes, notamment en ce qui a trait à la réduction de la pauvreté et de l'écart salarial entre les sexes.

10. Emploi et conditions de travail des réfugiés syriens au Liban et en Jordanie

Publié récemment par l'OIT, le rapport [*The impact of the syrian refugee crisis on the labour market in Jordan: A preliminary analysis*](#) soutient que le flux des réfugiés syrien a accentué les problèmes concernant, entre autres, le taux de chômage élevé parmi les jeunes en Jordanie. En fait, l'activité accrue des Syriens sur le marché du travail jordanien a eu pour conséquences l'essor du travail illégal ainsi qu'une pression à la baisse sur les salaires. Dans ses recommandations, l'OIT invite les responsables jordaniens à délivrer aux Syriens des permis de travail officiels dans des secteurs déterminés, à maximiser le potentiel de création d'emplois dans l'économie de l'aide et à favoriser les retombées positives de la présence des réfugiés syriens en Jordanie. L'OIT a publié par ailleurs [*Assessment of the impact of syrian refugees in Lebanon and their employment profile*](#), une étude évaluative portant sur l'emploi des réfugiés syriens au Liban. On apprend que près d'un tiers des réfugiés syriens et près de 70 % des femmes réfugiées syriennes sont au chômage. Les conditions de travail de ceux qui sont insérés dans le marché du travail libanais sont difficiles et leur revenu mensuel moyen est presque de 40 % inférieur au salaire minimum.

UNION EUROPÉENNE

11. Discrimination et emploi en Europe

Le **Réseau européen contre le racisme** (ENAR) vient de publier [*Racism and discrimination in employment in Europe*](#), un rapport sur la discrimination dans l'accès à l'emploi et en milieu de travail en Europe. Basé sur [*les rapports*](#) de 23 pays membres de l'UE ainsi que de la Turquie, le rapport couvre une période allant de mars 2012 à mars 2013 et soutient que les taux de chômage élevés parmi les migrants et les minorités ethnoculturelles continuent d'être problématiques en Europe. Lors de la recherche d'emploi, la discrimination reste un obstacle majeur pour les groupes identifiés par le rapport, soit les Afro-Européens et les personnes d'ascendance africaine, les musulmans (surtout les femmes), les Roms, les migrants en provenance de pays non membres de l'UE et les femmes appartenant à une minorité ethnoculturelle ou issues de l'immigration. Le rapport nous apprend qu'en Finlande et en Belgique, comparativement aux populations natives de ces deux pays, le taux de chômage est trois fois plus élevé parmi les personnes nées à l'extérieur de l'UE. En Espagne, les migrants nés en Afrique sont deux fois plus susceptibles d'être au chômage que le reste de la population. Au Royaume-Uni, les personnes ayant des noms à consonances étrangères sont moins susceptibles d'être sélectionnées pour une entrevue d'emploi que les personnes dont les noms ont une consonance britannique. Aux Pays-Bas, plus de la moitié des agences de placement acceptent, à la demande des employeurs, de ne pas introduire les candidatures de migrants originaires, entre autres, de la Turquie et du Maroc. En Italie, 34 % des migrants sont employés comme travailleurs non qualifiés, contre 8 % parmi la population native. Même une fois recrutées, les personnes immigrantes ou issues des minorités ethnoculturelles continuent à faire face à une inégalité de traitement, notamment pour ce qui a trait à des salaires plus bas, des licenciements abusifs et des conditions de travail précaires et difficiles. Dans son rapport, l'ENAR propose aux institutions européennes, aux gouvernements nationaux, aux syndicats, aux employeurs, et aux organisations de la société civile une série de mesures, en vue de lutter efficacement contre le racisme et la discrimination en matière d'emploi.

12. Analyse des modules européens d'intégration des migrants

Par ailleurs, la **Commission européenne** vient de publier [*European modules on migrant integration*](#), un rapport qui analyse les modules européens d'intégration. Ces modules visent à fournir un langage commun de même qu'un cadre de référence, en vue de faciliter l'échange d'expertises et d'aider à améliorer la qualité des politiques et des pratiques au sein de l'UE, notamment en ce qui a trait à l'intégration linguistique et à la participation active des migrants dans tous les aspects de la vie collective.

13. Accès des migrants à la sécurité sociale et aux soins de santé dans l'UE

L'**European Migration Network (EMN)** vient de publier une [*série d'études*](#) analysant l'accès des migrants à la sécurité sociale et aux soins de santé dans plusieurs États membres de l'UE, notamment la [*France*](#), la [*Belgique*](#), la [*Bulgarie*](#), la [*République tchèque*](#), l'[*Estonie*](#), la [*Finlande*](#) et la [*Hollande*](#). S'adressant aux décideurs politiques, aux experts et chercheurs, ces études ont pour objectifs, entre autres, de fournir une vue d'ensemble sur les conditions d'accès des migrants à la sécurité sociale et aux soins de santé dans les pays d'accueil, d'établir une comparaison entre les droits des migrants et ceux des ressortissants nationaux, et d'identifier les règles d'éligibilité aux prestations relevant des différentes branches de la sécurité sociale.

14. Intégration des Roms au sein de l'UE

Deux ans après la mise en place du [Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020](#), une initiative visant à aider les États membres de l'UE à mettre en œuvre leurs propres politiques nationales en faveur de l'intégration des Roms, la **Commission européenne** vient de publier un nouveau [rapport](#) qui indique que les premiers signes d'amélioration de la vie des Roms commencent à apparaître. Le rapport évalue les progrès réalisés en ce qui concerne la réduction des inégalités entre les Roms et la population européenne dans quatre domaines : l'éducation, l'emploi, les soins de santé et le logement. Le rapport recense à la fois des exemples positifs ainsi que les domaines dans lesquels les États membres de l'UE doivent faire des efforts supplémentaires. On apprend que le nombre d'enfants roms suivant un enseignement préscolaire a augmenté, de même que les programmes d'accompagnement visant à aider les Roms à trouver un emploi ou un logement sont de plus en plus nombreux. Cette évaluation a été publiée à la veille de la tenue du troisième [sommet européen sur les Roms](#) qui a eu lieu le 4 avril 2014. L'objectif de cette rencontre était d'examiner les stratégies nationales d'intégration des Roms présentées annuellement par les États membres de l'UE.

15. Migration irrégulière : étude comparative des mesures de dissuasion au sein de l'UE

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) vient de publier [Criminalisation of migrants in an irregular situation and of persons engaging with them](#), un rapport qui compare les [législations](#) des États membres de l'UE en ce qui concerne les sanctions utilisées afin de dissuader les migrants d'entrer ou de séjourner d'une manière irrégulière dans l'UE. Le document examine les procédures d'expulsion, les peines qu'encourent les trafiquants des êtres humains, ou encore celles auxquelles s'exposent les personnes qui aident les migrants irréguliers en facilitant leur hébergement ou leur séjour sur le territoire de l'UE. La **FRA** propose plusieurs changements aux politiques de lutte contre la traite des êtres humains, notamment afin de les rendre sensibles aux droits fondamentaux. Dans ses recommandations, la **FRA** exhorte les pays membres de l'UE à ne pas imposer des sanctions dans le cas des réfugiés qui entrent sans autorisations sur le territoire de l'UE, particulièrement ceux en provenance de pays où leur vie et leur liberté sont menacées.

16. Politique de l'UE en matière de retour des migrants irréguliers

La **Commission européenne** vient d'adopter une [communication](#) portant sur la politique de l'UE en matière de retour des migrants en situation irrégulière, principalement ceux qui n'ont pas de raisons légales de séjourner dans l'UE, ni le besoin de se faire accorder une protection pour des raisons humanitaires. La communication rend compte de l'évolution et de l'impact de la politique de l'UE en ce qui a trait au retour des migrants irréguliers au cours des dernières années. On apprend que depuis 2008, le nombre d'arrestations des migrants irréguliers dans l'UE est passé de quelque 610 000 à 440 000 actuellement, une baisse attribuée à l'amélioration de l'efficacité des contrôles aux frontières extérieures de l'UE, à la crise économique qui sévit en Europe et à l'amélioration de la situation économique dans certains pays de provenance. Selon la **Commission européenne**, pleinement inscrite dans le respect des droits fondamentaux, la nouvelle politique européenne de retour a établi des règles communes, claires, transparentes et équitables concernant non seulement le retour des migrants irréguliers, mais également l'utilisation des mesures coercitives, la détention et l'interdiction de réadmission.

17. Refoulement massif des migrants et culture de l'impunité en Grèce

Dans un nouveau rapport intitulé [Greece : Frontier of Hope. Migrants and Refugees Pushed Back At Europe's Border](#), **Amnesty International** appelle l'UE à utiliser son pouvoir pour entamer des procédures judiciaires contre la Grèce, notamment en raison de son incapacité à éradiquer la pratique systématique qui consiste à repousser les réfugiés qui arrivent à ses frontières. Selon **Amnesty International**, les sanctions de l'UE auront pour effets d'exercer des pressions et de pousser la Grèce à reconnaître sa responsabilité et à mettre un terme au refoulement massif des migrants aux frontières. Dans son rapport, **Amnesty Internationale** a rappelé également que dans l'ensemble, les politiques actuelles de l'UE se sont fortement inclinées vers la dissuasion et la prévention de la migration irrégulière plutôt que la protection des migrants qui en ont besoin. Dans le cas de la Grèce, la **Commission européenne** a alloué plus de 230 millions d'euros entre 2011 et 2013 afin de prévenir la migration irrégulière, alors que le montant consacré à l'aide et à la réception des réfugiés au cours de la même période ne dépassait pas les 19 millions d'euros. Par ailleurs, Amnesty Internationale vient de publier l'enquête [A law unto themselves : A culture of abuse and impunity in the Greek police](#), où elle dénonce les violations des droits de l'homme impliquant des responsables de l'application de la loi. Résultat des recherches effectuées par **Amnesty International** sur le maintien de l'ordre en Grèce, ainsi que les liens présumés entre les forces policières grecques et le groupe d'extrême droite *Aube dorée*, l'enquête a mis en évidence une culture de l'impunité, une violence endémique et un racisme tenace illustrés, entre autres, par les mauvais traitements infligés aux migrants et aux réfugiés.

18. Violences à l'égard des Roms en France, en Grèce et en République tchèque

Également, **Amnesty Internationale** a publié un [rapport](#) examinant les crimes et violences motivés par la haine et la discrimination contre les Roms en République tchèque, en France et en Grèce. Loin de reconnaître que la situation déplorable des Roms soit le résultat de la négligence et du manque de protection, certains dirigeants européens rejettent la responsabilité sur les Roms eux-mêmes les accusant de « ne pas s'intégrer ». En plus d'être sous la menace quotidienne d'une expulsion forcée, les personnes et les communautés roms sont la cible du harcèlement et d'intimidation de la part des autorités policières et des groupes d'extrême droite. Selon les données du ministère de l'Intérieur tchèque, plus d'une cinquantaine de crimes motivés par la haine des Roms ont été commis en 2012. En France, bien qu'ils ne représentent qu'une infime partie (20 000) d'une population estimée à plus de 65 millions, les Roms restent victimes de préjugés négatifs profondément ancrés. Les sondages révèlent qu'environ 35 % des Français surestiment le nombre des Roms vivant en France et 77 % les considèrent comme des étrangers envahisseurs. Quant aux Roms vivant en Grèce, ils sont au nombre de 350 000, dont la majorité est installée dans des camps de fortune. **Amnesty Internationale** a relevé plusieurs cas où des agents de police n'interviennent pas pour mettre fin à des attaques motivées par la haine à caractère raciste, découragent les victimes de porter plainte et interpellent les victimes en situation irrégulière plutôt que les auteurs des crimes haineux.

19. Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie en France

La **Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)**, un organisme indépendant qui assure, auprès du gouvernement français, un rôle de conseil et de proposition dans le domaine des droits de l'homme et de l'action humanitaire, vient de publier un rapport qui

évalue les différentes manifestations du racisme et fait l'inventaire des mesures de lutte contre ce phénomène en France. Intitulé *La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie*, le rapport révèle un recul de la tolérance ainsi qu'une banalisation des sentiments xénophobes au sein de la société française. Dans son rapport, la **CNCDH** a mis l'accent sur le sens et l'usage des termes, en particulier celui d'islamophobie. On apprend par ailleurs que les faits antimusulmans, intégrés auparavant au bilan général de la violence raciste et xénophobe, font désormais l'objet d'un recensement distinct mené par le ministère de l'Intérieur en partenariat avec le **Conseil français du culte musulman (CFCM)**. Selon les données communiquées par le ministère, les actes et menaces à caractères raciste, xénophobe et antisémite ont connu une baisse au cours de l'année 2013. Les actes antisémites ont enregistré un recul de plus de 31 %, alors que les actes antimusulmans ont augmenté de près de 12 %, confirmant une tendance à la hausse durant les trois dernières années.

20. Portrait statistique de la migration en France

Intitulé *Les étrangers en France*, un nouveau rapport annuel du gouvernement au Parlement présente les chiffres relatifs aux politiques concernant l'immigration et les migrants en France. On y trouve notamment des données sur l'évolution de la population migrante, l'octroi de l'asile, la lutte contre la migration irrégulière, de même que l'intégration et l'accès à la nationalité française. Le rapport nous apprend que l'année 2012 était marquée par une baisse du nombre d'admissions au séjour des étudiants étrangers, une baisse des naturalisations et une hausse continue des demandes d'asile. Enregistrant une augmentation de 6,7 % en 2012, l'immigration familiale reste le vecteur le plus important en volume des flux migratoires, soit 45 % du total des flux migratoires en France. Ayant enregistré une hausse de 7,2 % en 2012, plus de 37 % des demandes d'asile provenaient du continent africain, 34 % de l'Europe et 24 % de l'Asie. L'année 2012 a été également marquée par une forte mobilisation pour la lutte contre l'immigration irrégulière qui s'est traduite par l'expulsion sans aide au retour de plus de 21 800 migrants, soit le chiffre le plus élevé depuis 2007. On apprend par ailleurs que 46 000 migrants ont acquis la nationalité française en 2012, contre plus de 66 000 en 2011, soit une baisse de 30 %.

21. Intégration professionnelle des descendants d'immigrants en France

La **Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)**, un service statistique qui publie des études de recherche sur le travail, le chômage et l'emploi en France, vient de mettre en ligne un rapport statistique intitulé *Emploi et chômage des descendants d'immigrés en 2012*. Le document nous apprend qu'en 2012, plus de 3,9 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans, nées et résidant en France, avaient au moins un parent immigrant, soit 9,8 % de la population en âge de travailler. Plus de 37 % de ces descendants d'immigrants sont d'origine africaine ou d'un autre continent non européen (10 %). Généralement, ces Français issus de l'immigration sont plus diplômés que les immigrants, mais moins dans l'ensemble que les personnes non issues de l'immigration. En outre, les descendants d'immigrants d'origine non européenne sont moins présents sur le marché du travail et présentent un risque de chômage plus élevé que chez les personnes non issues de l'immigration. Toutefois, la position des descendants d'immigrants sur le marché du travail reste plus favorable que celle des immigrants de même origine. L'analyse statistique nous apprend par ailleurs que 5,7 % des descendants d'immigrants étaient en situation de sous-emploi en 2012, une situation encore plus fréquente parmi les descendants des immigrants d'origine africaine.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES

AU QUÉBEC

22. Admissibilité des demandeurs d’asile au Canada : pratiques de l’ASFC

Dans le cadre de l’étude du Sénat sur les politiques et pratiques de l’**Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)** visant à déterminer l’admissibilité des demandeurs d’asile, la **Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)** vient de publier [un mémoire](#) présentant plusieurs commentaires et recommandations. Tout en estimant que les entrevues auxquels sont soumis les demandeurs d’asile, que ce soit aux points d’entrée ou une fois au Canada, doivent être enregistrées, la **TCRI** appelle à la création d’un mécanisme de surveillance indépendant, entre autres pour recevoir les plaintes du public concernant la conduite des agents de l’**ASFC** et pour permettre également de mener des enquêtes indépendantes sur les incidents critiques impliquant l’**ASFC**.

AU CANADA

23. Travailleurs étrangers temporaires au Canada

Selon un rapport publié récemment par l’**Institut C.D. Howe**, un organisme canadien indépendant dont la mission consiste à promouvoir des politiques publiques économiquement saines, l’assouplissement, à plusieurs reprises, des conditions d’embauche des travailleurs étrangers temporaires entre 2002 et 2013 a participé à l’accélération de la hausse des taux de chômage en Alberta et en Colombie-Britannique. Intitulé [Temporary Foreign Workers in Canada: Are They Really Filling Labour Shortages?](#) le rapport soutient qu’au cours de la dernière décennie, les flexibilités apportées au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) ont eu lieu même s’il y avait peu de preuves empiriques de la soi-disant pénurie de main-d’œuvre déclarée dans de nombreuses professions. En 2012, le nombre des travailleurs étrangers temporaires occupant un emploi aurait atteint les 338 000, contre 101 000 en 2002, alors que le taux de chômage est demeuré inchangé, soit 7,2 %. Selon les conclusions du rapport, un PTET réussi devrait encourager les employeurs à attirer et à former des travailleurs canadiens pour occuper des emplois permanents. Le PTET actuel est encore loin de cet objectif.

24. Pratiques de recrutement abusives des travailleurs étrangers temporaires au Canada

Metcalf Fondation, un organisme qui se consacre à l’avancement des approches novatrices en matière de l’équité et de la créativité, vient de publier [Profiting from the Precarious. How recruitment practices exploit migrant workers](#), un rapport qui, tout en examinant les conditions de recrutement des travailleurs migrants temporaires à bas salaire, analyse si les lois canadiennes et ontariennes sont en mesure de les protéger adéquatement de l’exploitation. Le rapport nous apprend qu’un nombre important de travailleurs migrants sont contraints de payer des frais de recrutement exorbitants pour des emplois qui n’existent pas ou qui ne correspondent pas aux emplois qu’on leur avait promis au Canada. Pour payer ces frais, les migrants se voient dans l’obligation de s’endetter auprès de leurs recruteurs et des prêteurs informels. Or, une fois qu’ils ont découvert que les emplois promis n’existent pas, les travailleurs migrants, pour payer leurs

dettes, se font souvent piégés dans des relations de travail abusives. Selon le rapport, les travailleurs migrants ne sont pas intrinsèquement ou inévitablement vulnérables ou précaires. Leur marginalisation est le produit des choix qu'un gouvernement fait pour le renforcement des lois et politiques qui régissent la migration du travail transnational.

25. Intégration socioéconomique des aides familiaux résidents au Canada

L'**Institut de recherche en politiques publiques (IRPP)** vient de publier une étude portant sur l'intégration socioéconomique des travailleurs immigrants qui participent au Programme des aides familiaux résident (PAFR). Intitulée *[Economic and Social Integration of Immigrant Live-in Caregivers in Canada](#)*, l'étude soutient que les récentes modifications apportées au PAFR n'ont pas amélioré la situation de cette catégorie de travailleurs migrants. Le statut migratoire temporaire, ainsi que l'obligation imposée aux aides familiaux d'habiter chez leur employeur pour être admissible à la résidence permanente continuent, selon les conclusions de l'étude, de nuire à leurs conditions de vie et de travail. Afin d'éviter que les aides familiaux subissent certaines conditions de travail inéquitables, des heures de travail interminables et parfois non rémunérées, l'étude recommande, entre autres, de permettre à ces travailleurs de vivre ailleurs que chez leurs employeurs, et de leur accorder le droit de faire une demande de résidence permanente dès leur arrivée au Canada.

26. Nouveau système canadien d'octroi de l'asile

Le **Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)** vient de publier *[The Experience of Refugee Claimants at Refugee Hearings in the New System](#)*, un rapport de recherche portant sur les expériences des demandeurs d'asile quant aux audiences pour l'octroi du statut de réfugié. Le rapport évalue les modifications apportées en novembre 2012 à la *[Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#)*. Conçu pour savoir comment le nouveau système d'octroi de l'asile au Canada affecte le processus de la demande, le rapport du **CCR** a pour objectif de recueillir des informations sur les aspects positifs et négatifs de l'expérience des demandeurs au cours de leurs auditions devant la **Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR)**. Par ailleurs, le **CCR** vient de présenter un [rapport](#) au **Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense du Sénat**. Dans ses commentaires, le **CCR** aborde certaines des pratiques de l'**ASFC** qui peuvent nuire aux demandeurs d'asile les plus vulnérables. L'organisme pancanadien soutient qu'en raison des vastes pouvoirs conférés à l'**ASFC** et de la portée étendue de certaines dispositions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, il serait nécessaire d'imposer plus de contraintes au travail de ses agents, afin de veiller au respect des droits et prévenir les abus.

27. Forum pancanadien sur la traite des personnes

Le **CCR** vient de publier un rapport complet du [Forum pancanadien sur la traite des personnes](#) tenu en novembre dernier. Regroupant, entre autres, des représentants des organisations non gouvernementales, des universitaires ainsi que des représentants des différents paliers du gouvernement oeuvrant dans la lutte contre la traite des personnes, le Forum était une occasion pour les participants d'échanger sur les expériences et les stratégies de sensibilisation, et de faire du réseautage en vue d'améliorer l'aide offerte aux personnes ayant subi la traite au Canada. Les participants ont identifié plusieurs priorités qui peuvent servir de lignes directrices au travail des ONG, des services d'immigration, des prestataires de services, des agents d'application des lois et des responsables de l'élaboration des politiques.

INTERNATIONALES

28. Intégration professionnelle des migrants dans les États membres de l'UE

Dans le cadre d'une série d'études de cas sur l'intégration professionnelle des migrants dans les pays de l'UE, la **Migration Policy Institute (MPI)** vient de publier un [rapport](#) d'évaluation sur l'emploi chez les nouveaux arrivants en Suède. Le rapport nous apprend, entre autres, que les travailleurs migrants non européens occupent des emplois peu qualifiés et touchent des gains annuels moyens inférieurs à ceux des migrants originaires des pays membres de l'UE. Toutefois, au fil des années, les nouveaux immigrants de la Suède arrivent, dans l'ensemble, à améliorer leur taux d'emploi et affichent une croissance de revenu moyen similaire à celle des Suédois. La **MPI** a publié également [The Future of Immigrant Integration in Europe. Mainstreaming Approaches for Inclusion](#), un rapport qui porte sur les politiques d'intégration conçues pour réaliser le plein potentiel économique et la participation sociale des nouveaux arrivants au sein de certains pays européens. Le rapport montre comment les approches de l'intégration au Danemark, en France, en Allemagne et au Royaume-Uni reflètent le profil ethnoculturel, la diversité et les traditions sociales propres à chacun de ces pays. La **MPI** a publié en outre [A Precarious Position. The Labor Market Integration of New Immigrants in Spain](#), un rapport qui évalue l'intégration des nouveaux arrivants dans le marché d'emploi espagnole, et analyse les données de l'Enquête sur la population active espagnole de 2000 à 2011.

29. Portrait statistique des demandeurs d'asile dans l'UE

Selon un [rapport](#) publié par **Eurostat**, un organisme de la **Commission européenne** chargé de produire les statistiques officielles de l'UE, plus de 435 000 demandes d'asiles ont été enregistrées dans l'UE en 2013, soit 100 000 de plus qu'en 2012. La France, l'Allemagne, la Suède, l'Italie et le Royaume-Uni ont accueilli 70 % des ces candidats. En 2013, la Syrie arrivait à la tête des pays de provenance des demandeurs d'asile dans l'UE, suivie par la Russie, l'Afghanistan, la Serbie, le Pakistan et le Kosovo. La Suède est le pays qui a accueilli le plus grand nombre de demandeurs d'asile en provenance de la Syrie (plus de 16 000), suivi de l'Allemagne (près de 13 000).

30. Situation des travailleuses domestiques migrantes au Royaume-Uni

Selon les conclusions d'un rapport publié par **Human Rights Watch**, les efforts du gouvernement britannique visant à protéger les travailleurs migrants vulnérables sont très insuffisants, et les récents changements apportés à la réglementation en matière d'immigration fragilisent davantage les possibilités pour ces travailleurs d'échapper aux abus et à l'exploitation. Intitulé [Hidden Away : Abuses against Migrant Domestic Workers in the UK](#), le rapport révèle que certaines travailleuses domestiques au Royaume-Uni subissent de graves violations de leurs droits, se voient confisquer leurs passeports, se retrouvent souvent cloîtrées dans les maisons où elles sont employées, ne peuvent en aucun cas changer d'employeur, subissent des sévices physiques et psychologiques, sont soumises à des horaires de travail très longs, ne bénéficient d'aucun jour de repos et touchent des salaires modiques. Accueillant chaque année près de 15 000 travailleuses domestiques migrantes, le Royaume-Uni figure parmi un groupe de neuf pays qui n'ont pas voté en faveur de la [Convention sur les travailleurs domestiques](#) de l'**Organisation internationale du travail (OIT)**.

31. Resserrement des mesures relatives aux demandes d'asile au Royaume-Uni

L'**European Council on Refugees and Exiles (ECRE)** vient de publier un [rapport](#) qui soulève, entre autres, des préoccupations au sujet des réductions supplémentaires de l'aide juridique offerte aux demandeurs d'asile au Royaume-Uni. Entreprises récemment par les autorités britanniques, ces nouvelles mesures sont susceptibles de nuire à la capacité des demandeurs d'asile de faire appel des décisions concernant leurs requêtes. Outre les statistiques relatives aux demandes d'asile, leur nombre, leur taux d'acceptation et les pays de provenance, le rapport examine la procédure de demande d'asile au Royaume-Uni, de même que les conditions d'accueil et de détention des demandeurs d'asile.

32. Traitement réservé aux demandeurs d'asile détenus au Royaume-Uni

Publié par **United Kingdom's National Preventif Mecanism**, un organe chargé de surveiller les obligations du Royaume-Uni en matière des droits de l'homme des personnes privées de liberté, un nouveau [rapport](#) indique que l'utilisation de la force et de la contrainte est disproportionnée dans les centres britanniques de détention des demandeurs d'asile. Le rapport nous apprend en outre qu'en 2013, le nombre des migrants qui entrent dans les centres de détention britanniques a crû de 4 % par rapport à l'année précédente.

33. Situation des réfugiés au Royaume-Uni

Selon une étude publiée par **Refugee Council** et intitulée [28 days later: experiences of new refugees in the UK](#), certains réfugiés au Royaume-Uni sont confrontés à l'itinérance et à la misère, sont contraints de dormir dans la rue et comptent pour se nourrir sur la générosité des amis et des organismes de bienfaisance. En fait, l'étude examine la période de transition entre le moment où une personne fait la demande d'asile et celui où elle obtient le statut de réfugié. Près d'un mois après l'octroi du statut de réfugié, les demandeurs d'asile sont privés du droit à l'hébergement et du soutien financier et doivent trouver rapidement un logement et un emploi. En outre, l'étude met en évidence les difficultés rencontrées par les réfugiés qui tentent de prouver leur identité ainsi que leur éligibilité pour avoir accès aux services publics. Dans ses recommandations, le **Refugee Council** demande au gouvernement britannique d'émettre aux réfugiés les documentations appropriées et sans retard, et de veiller à ce qu'ils soient entièrement pris en charge afin qu'ils puissent accéder aux prestations et services auxquels ils ont droit.

34. Appel à la protection des droits des demandeurs d'asile en Grèce

Dirigé par la **Plate-forme pour la coopération internationale sur les sans-papiers (PICUM)**, un groupe d'ONG oeuvrant auprès des migrants et demandeurs d'asile vient de publier [Recommendations to the European Union to Urgently Address Criminalisation and Violence Against Migrants in Greece](#). Il s'agit d'un rapport qui recommande à l'UE de fournir à la Grèce le soutien financier et technique nécessaire pour qu'il puisse se conformer aux normes juridiques de l'UE dans les domaines de l'asile, de la migration, de la justice et de l'inclusion sociale. Tout en appelant à veiller à ce que les droits des migrants soient protégés lors des contrôles le long des frontières grecques, le rapport invite l'UE à établir, entre autres, un mécanisme de traitement des plaintes relatives aux violations des droits fondamentaux des demandeurs d'asile.

35. Renvoi systématique et massif des demandeurs d'asile en Bulgarie

Un nouveau [rapport](#) de **Human Rights Watch** affirme que depuis novembre 2013, la Bulgarie, déterminée à réduire le nombre d'immigrants irréguliers qui traversent ses frontières, empêche

systématiquement l'entrée des demandeurs d'asile qui tentent de traverser la frontière turco-bulgare. Interpelés à l'intérieur ou aux frontières de la Bulgarie, les demandeurs d'asile sont renvoyés en Turquie sans procédures appropriées et sans possibilité de déposer une demande d'asile. Soutenant que la Bulgarie n'a pas réussi à répondre aux normes de l'UE, mais également aux normes internationales minimales pour la protection et le traitement des réfugiés, **Human Rights Watch** exhorte les dirigeants européens à protéger les réfugiés qui arrivent aux frontières de l'UE, particulièrement ceux qui fuient les hostilités en Syrie, en Iraq et en Afghanistan. Par ailleurs, l'ECRE a [appelé](#) les États membres de l'UE à ne pas envoyer les demandeurs d'asile en Bulgarie, jusqu'à ce que leurs conditions d'accueil se soient améliorées.

36. Accueil et protection des réfugiés en France

Faisant suite à l'annonce d'une nouvelle réforme du système d'octroi de l'asile en France, **Forum réfugiés-Cosi**, une ONG engagée dans la défense des réfugiés et demandeurs d'asile en France, vient de publier [13 axes d'amélioration pour un système d'asile plus protecteur, plus équitable et plus efficace](#), un document qui présente une série de recommandations en matière d'accueil et de protections des demandeurs d'asile en France. L'ONG demande, entre autres, que tous les demandeurs d'asile aient le droit à un permis de séjour temporaire, ainsi qu'un accès au système de soin de santé en attendant l'examen de leurs requêtes. Appelant également à l'amélioration des procédures d'identification et des représentations légales des demandeurs d'asile vulnérables, l'organisme estime que les demandeurs d'asile dont les requêtes ont été rejetées, de même que ceux qui contestent leur expulsion, doivent être autorisés à rester dans le pays en attendant que leur appel soit examiné.

37. Bilan des politiques migratoires en France

La **Cimade - Service œcuménique d'entraide**, une association de solidarité qui œuvre auprès des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile en France, vient de rendre public un rapport d'analyse ainsi qu'un bilan des politiques migratoires de l'Hexagone. Couvrant la période allant de 2011 à 2014, le rapport [Migrations. État des lieux 2014](#) examine les difficultés et obstacles auxquels font face les migrants et exilés qui cherchent un avenir meilleur en France et en Europe. La publication se penche également sur les conséquences du durcissement incessant des lois et des pratiques administratives encadrant le parcours migratoire, notamment les demandes de visas depuis les pays d'origine, les conditions d'accueil, la procédure de demandes d'asile, de même que les conditions d'accès à la justice, de détention et d'expulsion des migrants irréguliers. On apprend qu'en 2013, près de 66 000 demandes d'asile ont été enregistrées en France contre 61 468 en 2012. Selon les estimations, il y aurait entre 300 000 et 400 000 migrants en situation irrégulière en France. En 2013, près de 85 000 ressortissants de pays tiers ont fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français. Le document aborde par ailleurs la politique de fermeture de l'Europe et ses conséquences, entre autres, sur les pays de transit des demandeurs d'asile.

38. Discrimination et contrôle d'identité au faciès en France

Commandé par **Human Rights Watch** et **Graines de France**, un [sondage](#) portant sur les contrôles d'identité au faciès montre que cette pratique reste trop souvent discriminatoire en France. Le sondage confirme également l'impact négatif de ce genre de contrôle d'identité sur la relation entre la population immigrante et les forces de l'ordre. Plus de 37 % des contrôles touchent les personnes de descendance nord-africaine, alors qu'elles ne représentent que 7 % de la population française. Le nombre moyen de contrôles par personne ayant subi au moins un

contrôle au cours des douze derniers mois s'élève à 2,65, une moyenne qui augmente à 4,76 contrôles pour les personnes qui ont des ascendants étrangers, et jusqu'à 8,18 contrôles pour les personnes qui ont des ascendants originaires d'Afrique du Nord. La moyenne atteint un maximum de 10,64 contrôles pour les personnes qui estiment avoir été contrôlées pour des motifs discriminatoires. Les conditions des contrôles révèlent également des différences significatives dans le traitement des répondants sans ascendant étrangers et ceux dont les ascendants sont originaires d'Afrique du Nord.

39. Migration irrégulière et travail des enfants aux États-Unis

Par ailleurs, **Human Rights Watch** vient de publier un rapport sur les enfants âgés de 7 à 17 ans qui travaillent dans les plantations de tabac aux États-Unis. Intitulé [*Tobacco's Hidden Children: Hazardous Child Labor in US Tobacco Farming*](#), le rapport décrit les conditions de travail extrêmes ainsi que les dangers d'intoxication auxquels sont exposés ces enfants. Les répondants interrogés par **Human Rights Watch** étaient pour la plupart des enfants d'immigrants irréguliers en provenance d'Amérique latine. Dans l'ensemble, ces enfants travailleurs saisonniers ont indiqué que leurs employeurs ne fournissent ni équipements de sécurité, ni formation en matière de santé ou de sécurité. En vertu du droit du travail étasunien, avec une autorisation parentale et en dehors de l'année scolaire, les enfants âgés de 12 ans peuvent être embauchés temporairement dans une exploitation agricole pour des horaires de travail illimités. Tout en appelant le gouvernement américain à appuyer l'adoption de règlements qui établiraient clairement que le travail dans les plantations de tabac représente un danger pour la santé des enfants, **Human Rights Watch** a présenté ses constatations et ses recommandations à une dizaine de compagnies qui achètent du tabac récolté aux États-Unis.

40. Expulsion massive des migrants irréguliers aux États-Unis

Ayant pour visée d'analyser les tendances d'identification, d'interpellation et d'expulsion des migrants irréguliers aux États-Unis, un nouveau rapport de la **Migration Policy Institute (MPI)** révèle qu'au cours des dernières années, les États-Unis auraient expulsé un nombre record de migrants, soit 4,5 millions. Intitulé [*The Deportation Dilemma : Reconciling Tough and Humane Enforcement*](#), le rapport nous apprend que le rythme des expulsions s'est accéléré depuis 1996, passant de 70 000 à 419 000 en 2012. Le rapport examine également l'influence exercée par l'administration Obama sur les politiques et pratiques d'expulsion des migrants, de même que les moyens d'action disponibles pour influencer ces politiques.

41. Violence faite aux femmes autochtones du Canada : communiqué de Human Rights Watch

Après avoir publié en 2013 un rapport intitulé [*Ceux qui nous emmènent : Abus policiers et lacunes dans la protection des femmes et filles autochtones dans le nord de la Colombie-Britannique, Canada*](#), **Human Rights Watch** a soutenu récemment dans un [*communiqué*](#) que dans son rapport, le **Comité spécial de la Chambre des communes sur la violence faite aux femmes autochtones** a omis de recommander les mesures nécessaires pour endiguer la violence et protéger les femmes autochtones au Canada. Créé en 2013 en vue de tenir des audiences et de proposer des solutions pour s'attaquer aux causes profondes de la violence contre ces femmes, le Comité spécial, outre le fait de n'avoir émis aucune recommandation afin de répondre à l'obligation de rendre compte des abus commis par les policiers, n'a pas recommandé une

enquête nationale indépendante, ni un plan national global sur la violence faite aux femmes autochtones.

42. Enfants réfugiés au Danemark

Faisant suite à sa visite au Danemark en novembre dernier, le **Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe** vient de publier un [rapport](#) dans lequel il exprime ses inquiétudes quant à la situation des enfants issus des familles réfugiées qui ne peuvent pas être expulsées vers leurs pays d'origine. En fait, ces familles, dont la demande d'asile a été rejetée, peuvent vivre dans des centres d'asile pour des périodes indéfinies, une situation qui, selon le Commissaire, peut avoir un impacte négatif sur le développement physique, spirituel, moral et social de leurs enfants. Tout en soulignant que les séjours d'une durée indéterminés dans les centres d'asiles ne représentent pas une solution viable, le Commissaire exhorte le Danemark à prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme au vide juridique concernant les demandes d'asiles rejetées.

Cette veille a été compilée et rédigée par Jaouad Amerzouk (Adjoint de recherche, Centre de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec le CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318